

Crédit fournisseur couvert par la SERV – En bref

Qu'est-ce qu'un crédit fournisseur ?

Dans le cadre d'un crédit fournisseur couvert par la SERV, l'exportateur suisse accorde à son client étranger des délais de paiement prolongés – généralement sur plusieurs années après la livraison. Les frais de financement sont le plus souvent déjà inclus dans le prix de vente ou peuvent être cofinancés. L'importateur peut ainsi amortir son investissement grâce au cash-flow courant généré par les biens ou services livrés.

Comment fonctionne le financement avec Xport Finance ?

En règle générale, l'opération est structurée sous forme d'escompte. L'exportateur vend ses créances issues du contrat de livraison à Xport Finance AG (XFi) et les cède à XFi. En contrepartie, l'exportateur reçoit de XFi la valeur actualisée de la créance découlant du contrat de livraison. L'utilisation judicieuse de structures de crédit fournisseur par les exportateurs suisses complète leurs offres commerciales et facilite l'acquisition de mandats à l'étranger.

Caractéristiques du produit

- SERV couvre le risque de non-paiement de l'importateur ainsi que les risques politiques et de transfert.
- Taux de couverture maximal : 95 % des créances en cours.
- Pour une durée d'assurance de deux ans ou plus, les règles du Consensus OCDE s'appliquent (par ex. acompte minimum de 15 %).
- Les conditions de cession sont définies dans une convention entre l'exportateur et XFi.
- L'importateur est informé de la cession et rembourse le crédit directement à XFi.

Déroulement d'un crédit fournisseur

1. Conclusion du contrat d'exportation entre l'exportateur et l'importateur avec des délais de paiement prolongés ; l'importateur verse l'acompte conformément au contrat et au Consensus OCDE.
2. Avec l'aide de XFi, l'exportateur soumet une demande auprès de la SERV pour une assurance-crédit fournisseur et, après examen positif de la SERV, émission de la police.
3. Accord de la SERV pour la cession des créances issues de la police à XFi.
4. Analyse de crédit par XFi et conclusion d'un contrat de crédit entre l'exportateur et XFi pour la vente de la créance à XFi.
5. Livraison, facturation et accord de l'importateur pour la vente de la créance de l'exportateur à XFi.
6. Escompte de la créance / versement par XFi à l'exportateur.
7. L'importateur rembourse le crédit fournisseur directement à XFi conformément au plan de paiement convenu.

